

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 15 mai 2025, a adopté le règlement suivant :**

**RCG 25-009 Règlement autorisant un emprunt de 79 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance**

La ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 30 mai 2025. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 11 juin 2025

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat